

blâmer ? Je viens de dire que l'avis a été donné à tort. Le gouvernement a dit très froidement : " Nous accepterons le jugement d'un arbitre, et cet arbitre sera le gouvernement de Sa Majesté." Je crois que le cabinet a eu tort. Il peut arriver, à la fin, que nous trouvions qu'il a eu raison, parceque, si la réponse du gouvernement anglais est ce que nous espérons, c'est-à-dire que le gouverneur-général doit se soumettre à l'avis de ses ministres, que l'Angleterre a accordé au Canada un gouvernement responsable, et que l'essence du gouvernement responsable veut que, dans toutes les matières d'administration interne, nous soyons maîtres chez nous, nous serons alors satisfaits, et nous pourrons dire, sans fausse honte que, après tout, le gouvernement avait raison, bien que, constitutionnellement, nous ayons eu et nous ayons encore raison, comme le gouvernement le reconnaîtra lui-même. La question sera réglée pour toujours à la satisfaction des vrais patriotes et des partisans du gouvernement responsable. Quelles que puissent être les conséquences, nous pourrons dire à la fin que nous avons fait notre devoir, et nous pourrons reprocher à notre honorable Nestor, de la province de Québec, de ne pas nous avoir guidés dans ces sentiers de la constitution qu'il se vante d'avoir suivis si régulièrement et si fidèlement.

M. HUNTINGTON : Je crains bien que la province de Québec n'éprouve un grand serrement de cœur, à la nouvelle de la capitulation de l'honorable député de Bagot (M. Mousseau), dont je n'aurais pas cru devoir tant parler, si nous n'avions pas été voisins.

M. MOUSSEAU : Mais nous ne nous visitons pas souvent.

M. HUNTINGTON : Nous ne nous importunons pas.

Quand je retournerai chez moi, un grand nombre de conservateurs de mon comté viendront me demander comment il se fait que monsieur Mousseau n'ait pas continué sa motion, et il me faudra leur dire que j'ai bien peur que le très-honorable chef du gouvernement n'ait sur lui une puissance que je ne saurais expliquer pas plus que je ne puis expliquer ces influences mystérieuses et secrètes au moyen desquelles le pays des âmes com-

M. OUMET.

munique ses impressions à certains tempéraments d'une constitution spéciale. L'honorable député de Bagot a fait croire à la Chambre qu'il allait livrer une grande bataille pour la province de Québec. Il ne l'a pas fait. C'est sa propre faute, si, après s'être mis en mesure d'engager un grand combat, pour un parti de la province de Québec, il n'a pas livré ce combat, parcequ'il a été effrayé ou arrêté, ou bien qu'il a subi de quelque manière l'influence de l'ancien pouvoir. Depuis un grand nombre d'années on nous dit qu'il doit surgir dans ce pays une certaine phalange influente conduite par de jeunes canadiens, et destinée à mettre fin aux vieilles influences de partis, pour faire régner les bons principes et les véritables doctrines, grâce à la ferveur et au dévouement avec lesquels ces jeunes gens doivent déployer toute leur énergie dans ce sens.

Mon honorable ami est dans un âge encore peu avancé, comparativement au mien ; l'honorable député de Laval (M. Ouimet) est un jeune homme. Cependant la Chambre, en les écoutant, a cru entendre les premiers grondements du canon : ces jeunes gens allaient tirer sur l'ennemi. Le discours de l'honorable monsieur est quelque chose d'alarmant. Jamais dans ce pays l'on avait encore vu une ferveur comme celle avec laquelle il il a livré assaut à la Couronne ; mais tout cela s'est terminé par la prière d'oublier ce qui avait été fait. Je me rappelle le temps où l'affaire du *Trent* est arrivée. Il y avait à ce sujet, une gravure représentant la Grande-Bretagne jetant un regard au-delà des flots comme pour aller libérer les prisonniers du *Trent*. La légende de la gravure disait : " L'Angleterre attend une réponse." Et l'écrivain ajoutait : " Sombre et triste, l'Angleterre attend une réponse." Et moi aussi, j'aurais pu dire à mes électeurs que monsieur Mousseau sombre et triste attendait une réponse, mais la capitulation s'est faite trop vite, et il est en attendant que, quelque soit cette réponse, l'honorable député de Bagot (M. Mousseau), et l'honorable député de Laval (M. Ouimet) continueront à être les souples partisans du très-honorable monsieur auquel ils auraient dû s'en prendre plutôt que de s'attaquer au gouverneur-général.

Le bill est lu une troisième fois et passé.